****

***PLAN D’ACTION DE PRÉVENTION EN SST***

|  |
| --- |
| **MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE** |

**Liste des actions à mener en 2024-2025**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **ACCUEIL** | -Accueil et intégration des nouveaux travailleurs. | -Dès l’embauche, informer les travailleurs sur les sujets suivants : 1- La santé et la sécurité au travail (politique SST, les règles générales en SST, etc.)2- Informations générales sur l’entreprise (emplacements des équipements d’urgence, noms des secouristes et personnes ressources, etc.)3-Identification des risques par tâche de travail et les comportements sécuritaires à transmettre aux nouveaux travailleurs.  | -Présenter le programme d’accueil en plus des divers documents aux employés et leur faire signer un formulaire d’engagement.  | Marieve Bouchard | Dès l’embauche |
| **RÉUNION** | -Absence de rencontres de sécurité | -Organiser des rencontres de sécurité afin de sensibiliser les employés aux différents risques inhérents à leurs tâches (la présentation du plan d’action s’avère une bonne source d’informations) et identifier les priorités d’interventions en santé et en sécurité. | -Distribuer le compte rendu aux personnes présentes. | Marieve Bouchard | Automne 2024 |
| **INSPECTION** | -Absence d’inspection du milieu de travail selon une fréquence déterminée.  | -Préparer une grille d’inspection (environnements, machines, outils, équipements protections, etc.)-Choisir et former un ou des responsables de l’inspection.-Inspecter le milieu de travail selon la fréquence établie.  | -Voir au suivi des correctifs suggérés (fixer des échéanciers et nommer des responsables).  | Marieve Bouchard | Automne 2024 |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **ENQUÊTES ET ANALYSES D’ACCIDENTS** | -Absence d’un processus d’EAA. | -Choisir et former un ou des responsables à l’EAA.-Choisir un mode de fonctionnement simple et en déterminer les responsabilités de chacun.-Rédiger une procédure d’enquête efficace.-Utiliser le formulaire d’EAA fourni. -Mener l’EAA de manière systématique pour chacun des évènements qui ont pu causé ou auraient pu causer un accident, dans les meilleurs délais.  | -Respecter les échéanciers fixés à la suite des correctifs suggérés par l’EAA.  | Marieve Bouchard | Janvier 2024 |
| **ESCABEAU** | -Risques de blessures associés à l’utilisation des escabeaux.  | -Informer les travailleurs des règles de sécurité concernant l’utilisation des escabeaux. -Fournir des escabeaux conformes aux normes. Ref. : Art. 25 Règlement sur la santé et la sécurité au travail-Remplacer tout escabeau endommagé.-Ranger l’escabeau de façon sécuritaire (fixer à un mur) | -Voir à l’utilisation appropriée de l’escabeau au moyen de l’observation quotidienne et de l’inspection du milieu de travail. -Veiller à ce que l’escabeau n’ait subi aucune modification (réparation ou renfort). | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.  |
| **SIMDUT (S**YSTÈME D**’I**NFORMATIONSUR LES **M**ATIÈRES **D**ANGEREUSES **U**TILISÉES AU TRAVAIL) | -Risques associés à l’utilisation des produits contrôlés.-S’assurer que le programme d’information est appliqué. | -Informer les travailleurs au sujet du SIMDUT.-Consulter la section mesures préventives de la fiche signalétique de chaque produit pour savoir quels sont les équipements de protection individuelle requis.-Consulter la section entreposage pour connaître les recommandations du fabricant. -Offrir le matériel sécuritaire nécessaire à la manutention des produits contrôlés.  | -Effectuer une mise à jour des fiches signalétiques.-Veiller au port des équipements de protection individuelle. -S’assurer que les contenants soient bien identifiés par une étiquette. -S’assurer que les produits soient entreposés selon les recommandations du fabricant, au moyen de l’inspection du milieu de travail.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors de rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE** (EPI : lunettes, visières, bouchons, masques, gants, chaussures, etc.) | -Assurer l’utilisation des équipements de protection individuelle. |  -Fournir les EPI requis aux travailleurs.-Informer les travailleurs de la façon de se procurer, d’utiliser et d’entretenir ces équipements. | -S’assurer que les équipements de protection individuelle sont portés et entretenus selon les recommandations du fabricant grâce à l’inspection des lieux de travail et de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **OUTILS ÉLECTRIQUES** | -Risques associés à l’utilisation d’outils électriques.  | -Fournir des outils conformes, en bon état et munis de leur dispositif de protection. -Informer les travailleurs de leur obligation de laisser les dispositifs de protection en place et d’assurer le bon état des cordons électriques en les protégeant au sol ou en les élevant. | -S’assurer que les travailleurs respectent les méthodes de travail sécuritaire au moyen de l’observation quotidienne et lors de l’inspection du milieu de travail.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.  |
| **ESPACE CLOS** | -Absence d’une procédure écrite pour l’entrée en espace clos.  | -Informer les employés des dangers particuliers à l’entrés en espace clos.-Former les employés ayant à travailler en espace clos aux méthodes de travail sécuritaires.-Rédiger une procédure complète régissant l’entrée en espace clos (art. 297-312 RSST).  | -S’assurer que les travailleurs respectent les méthodes de travail sécuritaire au moyen de l’observation quotidienne et l’inspection du milieu de travail.-Restreindre l’accès au personnel qualifié pour effectuer les travaux en espace clos et inscrire cette mention dans les règles de santé et de sécurité de l’entreprise.  | Marieve Bouchard | Décembre 2024 |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **ESPACE CLOS** | -Encadrement de l’entré en espace clos | -Identifier, à l’aide d’affiches, chacun des espaces clos.-Utiliser les fiches d’entrées en espace clos précisant leurs emplacements, les EPI et les risques pour chaque espace clos.-Garder les fiches d’entrée à proximité des lieux de travail. | -S’assurer de la disponibilité des fiches d’entrées en espace clos avant d’y effectuer un travail. | Marieve Bouchard | Décembre 2024 |
| **ESPACE CLOS** | -Absence d’une procédure de sauvetage en espace clos. | -Rédiger une Procédure de sauvetage.-Informer les employés de la procédure à suivre : *ne jamais tenter un sauvetage sans assistance.*-Former les employés effectuant des travaux à l’intérieur de l’espace clos aux méthodes de travail sécuritaire. | -Effectuer un exercice pratique et s’assurer que les travailleurs respectent les méthodes de travail sécuritaire.-Au besoin, réviser la procédure.  | Marieve Bouchard | Décembre 2024 |
| **PROTECTION CONTRE LES CHUTES** | -Utilisation des harnais de sécurité. | -Informer les travailleurs sur la méthode d’ajustement du harnais de sécurité.-Informer les travailleurs de la façon d’entretenir et d’inspecter leur harnais de sécurité.  | -Voir à l’inspection des harnais de sécurité au moyen de l’observation continue et de l’inspection du milieu de travail. -Voir au respect du port des EPI au moyen de l’observation continue et de l’inspection du milieu de travail.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **MANUTENTION DE CHARGES LOURDES** | -Risque de blessures associés à la manutention de charges lourdes. | -Former les travailleurs aux méthodes de levages sécuritaires et sur la prévention des maux de dos. -Favoriser le travail d’équipe lors de la manutention de charges lourdes ou encombrantes. -Fournir des outils de levage et les équipements de protection individuelle appropriés (diable, transpalette, chariot).-Porter des gants (au besoin). | -Voir au respect des mesures préventives au moyen de l’observation continue et de l’inspection du milieu de travail.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **SCIE À CHAINE** | -Risque de blessure associé à l’utilisation de la scie à chaine.  | -Assurer que les travailleurs soient formés sur l’utilisation de la scie à chaine et sur les principaux risques reliés à son utilisation. -Fournir les équipements de protection individuelle requis et former les travailleurs à leur utilisation. -Effectuer l’entretien préventif des équipements selon les recommandations du fabricant.  | -Assurer le maintien et l’efficacité des consignes de sécurité par le biais de l’inspection de sécurité et de l’observation continue. | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.  |
| **UTILISATION D’UN VÉHICULE** | -Risque lié à l’utilisation des véhicules. | -Informer les travailleurs concernant les risques reliés à la conduite d’un véhicule route ou hors route.-Fournir les équipements de sécurité nécessaires et former les travailleurs à leur utilisation. -Entretenir les véhicules et les équipements selon les recommandations des fabricants.  | -S’assurer du respect des consignes de sécurité grâce à l’inspection des lieux de travail et l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **SAUTS À PARTIR D’UN VÉHICULE** | -Risque de blessures lié à la descente d’un véhicule. | -Informer les travailleurs des techniques de descentes sécuritaires d’un véhicule (technique des trois points d’appui, éviter d’utiliser les réservoirs essence comme marchepied).-Aménager l’accès à la cabine de manière sécuritaire et conforme aux normes (deux mains courantes : l’une dans la portière et l’autre le long de la portière). -Inclure l’inspection des points d’appui dans la ronde de sécurité avant-départ. | -Voir au respect des mesures préventives au moyen de l’observation continue et de l’inspection du milieu de travail.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **TRAVAUX À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES** | -Risque associé aux travaux effectués à proximité des lignes électriques. | -Lorsque des travaux sont effectués près d’une ligne électrique, s’assurer que toute personne, pièce, équipement ou élément de machinerie se trouve à une distance supérieure à : 🡪 3m si la tension de la ligne est inférieure à 125kV;🡪5m si la tension de la ligne est de 125 à 250kV;🡪8m si la tension de la ligne est de 250kV à 550kV;🡪12m si la tension de la ligne est supérieure à 550kV. | -Fournir une formation aux travailleurs propre aux mesures préventives.-Faire respecter les mesures préventives au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **EXPOSITION À LA SILICE CRISTALLINE** | -Risque pour la santé associé aux travaux avec exposition à la silice cristalline. | -Identifier les travaux présentant des risques de poussière de silice cristalline (travaux de béton, perçage, etc.)-Fournir les équipements de protection individuel requis (ex : masques) et s’assurer du port de ceux-ci.  | -Faire respecter les méthodes de travail sécuritaire au moyen de l’observation continue.-S’assurer du port des EPI grâce à l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **EXCAVATIONS ET TRANCHÉES** | -Risque associé aux travaux d’excavation. | -S’assurer de ne jamais circuler ou se stationner à moins de 3m du rebord d’une excavatrice ou d’une tranchée.-S’assurer de ne pas entreposer de matériel à moins de 1,2m du rebord d’une excavation ou d’une tranchée.-Interdire ces pratiques par voie de règlement.**-Informer les travailleurs des conséquences d’un manquement à ces** **règles de sécurité. Tenir un registre de formation : présence, sujet traité et durée.**  | -Faire respecter les mesures préventives au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **MESURES D’URGENCE** | -Blessures diverses | -Respecter les notions acquises lors de la formation. | -Former les travailleurs aux principes d’une évacuation sécuritaire.-Effectuer une simulation pratique. | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres et lors d’une pratique d’urgence annuelle.  |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **RENCONTRE DE SÉCURITÉ** | -Dégager les priorités d’intervention en santé et sécurité. | -Participer aux rencontres de sécurité.-Mettre en œuvre les correctifs suggérés. | -Établir les besoins concernant ces rencontres (fréquence, durée, service et sujets).-Fixer un calendrier pour la tenu de ces rencontres. | Marieve Bouchard | Décembre 2024 |
| **TRAVAIL AUX POSTES AVEC ÉCRAN** | -Blessure diverses | -Ajuster son poste de travail de façon ergonomique.  | -Fournir les équipements nécessaires pour un ajustement ergonomique du poste de travail. | Marieve Bouchard | Janvier 2024 |
| **CLASSEMENT ET ARCHIVAGE DE DOCUMENTS** | -Blessures aux dos. | -Respecter les méthodes d’utilisation sécuritaire (remplir de la base vers le haut).-Utiliser une méthode de levage appropriée pour soulever ou les outils de transport appropriés.  | -Former les travailleurs.-Voir au respect des consignes au moyen de l’observation continue. | Marieve Bouchard | Décembre 2024 |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **LOCAL ÉLECTRIQUE** | -Incendie | -Maintenir dégagé l’accès au local électrique.  | -Retirer tous les objets entreposés dans le local électrique.-Afficher à l’entré du local « interdit aux personnes non autorisés ». | Marieve Bouchard | Janvier 2024 |
| **TRAVAIL AU COMPTOIR DE SERVICE** | -Blessures diverses | -Ajuster son poste de travail de façon ergonomique.  | -Concevoir l’aménagement de service de manière à favoriser la position assise.-Fournir les équipements nécessaires pour un ajustement ergonomique du poste de travail.  | Marieve Bouchard | Janvier 2024 |
| **CLASSEMENT DES VOLUMES** | -Chute d’objet | -S’assurer qu’il n’y a pas de risque de chutes de volumes.-Veiller à ce que les étagères ne soient pas surchargées.  | -Informer les travailleurs des méthodes de classement sécuritaires.-S’assurer que les étagères sont fixées et solidement en place.-Voir au respect des méthodes de classement sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Décembre 2024 |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **INSTALLATIONS COMMUNES** | -Risques biologiques | -Maintenir les installations communes et sanitaires propres et dégagées.  | -Fournir les produits destinés à assurer l’hygiène.-Maintenir les installations communes dans de bonnes conditions hygiéniques.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **TRAVAILLEUR SEUL** | -Mauvaise gestion de la sécurité des travailleurs. | -Se rapporter au besoin selon la fréquence établie.  | -Informer les travailleurs des outils de communications et des numéros d’urgence à joindre.-Fournir aux travailleurs un moyen de communication efficace en tout temps (radio émetteur).-Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidiennes. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES** | -Blessures diverses | -Assurer en tout temps l’accessibilité aux extincteurs.-Maintenir les portes d’urgence et les portes coupe-feux dégagés et en bon état.-Respecter les notions acquises, lors de la formation, sur l’utilisation des extincteurs.  | -Installer des extincteurs en nombre suffisant.-Mener de inspections de sécurité des extincteurs et un test hydrostatique par une firme compétente. -Former les travailleurs à la manipulation des extincteurs.-Apposer les enseignes lumineuses indiquant les sorties et s’assurer de leur bon fonctionnement.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **ENCOMBREMENT DES LIEUX** | -Chute de même niveau. | -Respecter les consignes établies.-Veiller à ce que les espaces entre les postes de travail permettent de circuler librement. -Ranger les outils et les équipements après utilisation.-Ne pas laisser de rallonges, de câbles électriques ou boyaux en permanence sans protection au sol. -Maintenir dégagé les accès. | -Préciser les voies de circulation, les lieux entreposages et les endroits qui doivent être libre en tout temps.-Identifier clairement ces endroits en appliquant une peinture au sol.-Voir au respect des consignes établies au moyen de l’observation quotidienne.  | Marieve Bouchard | Décembre 2024 |
| **EMPILAGE** | -Chute d’objet | -Empiler le matériel sur une base stable, plane et stable.-S’assurer qu’il n’y a pas de risque de chutes d’objets à cause de l’entreposage en hauteur. -Veiller à ce que les étagères ne soient pas surchargés et les charges les plus lourdes vers le bas.-Faire en sorte que l’entreposage n’obstrue pas les passages, les voies circulations, les sorties, les gicleurs et l’éclairage.  | -Délimiter des zones d’entreposages (peindre le sol au besoin).-Informer les travailleurs des méthodes d’empilages sécuritaires.-Voir au respect des méthodes d’empilages sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **COUTEAU À LAME RÉTRACTABLE** | -Coupures | -Respecter les méthodes d’utilisation sécuritaires.-Veiller au bon état des couteaux (loquet de sécurité, lame en bon état).-S’assurer qu’ils sont rangés de façon à prévenir les chutes ou contacts accidentels avec une partie du corps.-Ne pas glisser les couteaux à lame rétractable dans les poches.-Ranger de façon sécuritaire les lames de rechange. | -Favoriser l’achat d’un couteau à lame d’insertion automatique.-S’assurer d’avoir des lames en quantité suffisante.-Informer les travailleurs des mesures de sécurité à suivre lors de l’utilisation des couteaux. -Voir au respect des consignes au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres et lors de l’embauche.  |
| **TRAVAIL À L’EXTÉRIEUR (HIVER)** | -Engelure/ hypothermie | -Porter les vêtements requis.-Prendre des pauses dans un endroit chaud.  | -Informer les travailleurs sur les mesures préventives à prendre en cas d’engelure ou d’hypothermie. -Fournir des vêtements chauds.-Accorder des pauses selon la température et le travail exécuté.-Mettre à la disposition des travailleurs un endroit chaud (exemple : véhicule). | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **LIEU ET ORGANISATION DU TRAVAIL** | -Chutes, lésions musculosquelettiques | -Respecter la procédure.-Conserver son lieu de travail propre et en ordre.  | -Maintenir un espace suffisant entre les équipements et la machinerie à chacun des postes de travail. -Organiser les postes de travail de manière à favoriser l’utilisation des appareils de levage.-Inclure dans l’horaire de travail une période de ménage. -Informer les travailleurs de la procédure.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **RÉPARATION MÉCANIQUE** | -Blessures diverses | -Respecter les méthodes de travail sécuritaire.-Porter les équipements de protection individuelle requis (exemple : lunettes).-Faire en sorte que le moteur du véhicule ne tourne pas et que les clés soient retirées du contact.  | -Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires.-Fournir les équipements de protection individuelle appropriés (exemple : lunettes).-Distribuer des outils et équipements de travail en bon état.-Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **UTILISATION D’OUTILS À MAIN**  | -Blessures diverses | -Respecter les méthodes de travail sécuritaires. -Porter les équipements de protection individuelle lorsqu’il y a présence d’arêtes vives ou d’objets brûlants. -S’assurer que les outils sont en bon état et utilisés selon l’usage pour lesquels ils ont été conçus. | -Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires.-Fournir les équipements de protection individuelle appropriés. -Fournir des outils électriques conformes et en bon état. -Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **UTILISATION D’OUTILS ÉLECTRIQUES**  | -Blessures diverses | -Respecter les méthodes de travail sécuritaires.-Porter les équipements de protection individuelle exigés selon les outils utilisés.-S’assurer de la présence de gardes protecteurs sur les outils et du bon état des câbles électriques et des rallonges. -Informer le supérieur immédiat de tout bris des outils.  | -Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires.-Fournir les équipements de protection individuelle appropriés.-Distribuer des outils électriques conformes, en bon état et munis de leur dispositif de protection.-Entretenir les outils électriques conformément aux normes du fabricant.-Maintenir les câbles électriques des outils et les rallonges en bon état.-Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **UTILISATION D’UN MEULE FIXE** | -Blessures aux mains et aux visages | -Respecter les méthodes de travail sécuritaires.-Porter les équipements de protection individuelle exigés (exemple : visière).-Toujours mettre l’équipement hors tension pour l’entretien et la réparation. -Veiller à ce que les disques soient en bon état (pas fissurés, pas d’usure prématurée, etc. ) | -Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires. -Fournir les équipements de protection individuelle appropriés (exemple : visière).-Munir la meule d’écrans protecteurs, d’appuie-pièces et de gardes protecteurs latéraux. -Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue. | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **PLANCHER GLISSANT** | -Chutes | -Respecter les méthodes d’utilisation sécuritaires.-Maintenir le plancher en bon état, propre et dégagé (exemple : huile).-Essuyer et ramasser immédiatement tout liquide au sol.  | -Installer des poubelles en nombre suffisant.-Informer les travailleurs de la fréquence des lavages et des méthodes/outils à utiliser. -Fournir les équipements pour le nettoyage des planchers (exemple : raclette) et de l’absorbant. -Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **NETTOYAGE DE PIÈCES (BAC À VARSOL)** | -Incendie | -Respecter les méthodes de travail sécuritaires. -Porter les équipements de protection individuelle requis. -Éviter toute production d’étincelles à proximité du poste de nettoyage (soudage, meulage, radio, etc.)-Refermer le couvercle lorsque le nettoyage est terminé. | -Informer les travailleurs des risques liés aux matières inflammables.-Fournir les équipements de protection individuelle appropriés (exemple : lunettes).-Installer la station de nettoyage dans endroit exempt des sources d’ignition (exemple : meule).-Faire des mises à la terre, au besoin.-Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue. -Substituer, lorsque possible, des produits inflammables et matières volatiles aux produits ininflammables. | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **DÉCHETS DANGEREUX** | -Incendie | -Respecter les méthodes d’utilisation sécuritaires. -Maintenir le contenant éloigné des sources d’ignition. | -Informer les travailleurs des risques liés à la gestion des déchets dangereux. -Fournir des poubelles conformes pour l’entreposage des déchets dangereux (exemple : couvercle à fermeture automatique)-Identifier le contenant et inscrire à l’aide de pictogramme la source de danger.-Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres. |
| **ACCES AUX BATIMENTS** | -Blessures diverses, chutes et glissades. | -Prévenir le supérieur immédiat lorsque l’accès au bâtiment n’est pas sécuritaire.  | -Installer un système d’éclairage aux entrées et dans le stationnement du bâtiment. Le maintenir en bon état.-S’assurer que les accès (trottoirs, escaliers, stationnements, etc.) ne sont pas glissants, bien dégagés et en bon état.-Surveiller l’accumulation de glace ou de neige sur la toiture (installer des affiches s’il y a des risques de chute de neige). | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidienne. |
| **INSTALLATIONS COMMUNES** | -Risques biologiques | -Maintenir les installations communes propres et dégagées.  | -Aménager une salle à manger ou une aire de repos isolée du lieu de travail.-Fournir les produits destinés à assurer l’hygiène.-Installer un nombre suffisant de chaises et de tables. -Maintenir les installations communes dans de bonnes conditions hygiéniques.-Interdire l’usage des installations sanitaires à des fins d’entreposage. | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidiennes. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **INSTALLATIONS SANITAIRES** | -Risques biologiques | -Maintenir les installations sanitaires propres et dégagées.  | -Aménager les installations sanitaires en nombre suffisant.-Fournir les produits destinés à assurer l’hygiène.-Maintenir les installations sanitaires dans de bonnes conditions hygiéniques.-Interdire l’usage des installations sanitaires à des fins d’entreposage.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidienne. |
| **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE(EPI)** | -Blessures diverses | -Porter les EPI obligatoires selon le poste de travail ou la tâche accomplie. -Porter et entretenir les EPI selon les recommandations du fabricant.-Prévenir le supérieur immédiat lorsqu’il y a pénurie d’EPI.  | -Établir les risques par poste ou service qui nécessite le port d’EPI.-Rendre disponibles les EPI pour les travailleurs.-Afficher des pictogrammes aux endroits où le port des EPI est requis dans l’entreprise. -Informer les travailleurs de la façon de se procurer, d’utiliser et d’entretenir ces équipements. -Voir au respect du port des EPI au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidienne. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **AJOUT DE PRODUITS CHIMIQUES, CHLORATION** | -Brulures, dermatites/Intoxication. |  -Respecter les méthodes de travail sécuritaires.-Porter les équipements de protection individuelles requis (Masques à cartouches). | -Élaborer une procédure de travail écrite et une procédure en cas d’urgence (déversement, intoxication, etc.).-Informer les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires.-Fournir les équipements de protection individuelle requis (gants).-Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue. | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidienne. |
| **ENTRETIEN PRÉVENTIF DE L’ÉQUIPEMENTS** | -Blessures diverses | -Respecter les méthodes de travail sécuritaires.-Porter les équipements de protection individuelle requis (harnais).-Laver le matériel contaminé (pompe submersible) avant d’y effectuer des travaux et porter des gants.-Utiliser les outils appropriés selon la tâche à exécuter.  | -Établir un programme d’entretien préventif de l’équipements. -Élaborer une procédure de cadenassage écrite pour chaque équipement.-Informer les travailleurs sur les méthodes de soulèvement sécuritaire de charges.-Fournir les équipements de protection individuelle requis (gants).-Fournir des équipements de levage et de manutention conforme à la réglementation et en bon état. -Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l’observation continue.  | Marieve Bouchard | -Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidienne.-Suivre le programme annuel d’entretiens.-2025 pour la procédure cadenassage.  |
| **PROMOTION DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET DE SES FONCTIONS** | -Faire connaître à tous les fonctions et marche à suivre. | -Mettre à la disposition des travailleurs et des gestionnaires les procès-verbaux des réunions du comité. | -Faire la promotion du plan d’actions.-Faire la promotion de la marche à suivre pour le cheminement d’une problématique en santé et sécurité auprès des travailleurs et gestionnaires de l’établissement.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidiennes. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **PROGRAMME DE MESURE D’URGENCE** | -Prise de conscience. | -Prendre connaissance du programme de mesures d’urgence de l’établissement. | -Rappeler annuellement aux travailleurs et aux gestionnaires les grandes lignes du programme de mesures d’urgences.-S’assurer que les nouveaux travailleurs prennent connaissance du programme de mesures d’urgences. | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidiennes. |
| **SECOURISME** | -S’assurer du nombre de secouristes dans l’établissement (la carte de secourisme est valide durant trois ans). | -Vérifier l’ensemble du contenu des trousses de premiers soins. | -Faire connaitre l’emplacement et la manière d’utiliser le registre d’accidents, d’incidents et de premiers secours à l’ensemble des travailleurs et des gestionnaires.  | Marieve Bouchard | -Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidiennes.-Vérification annuel des trousses et des cartes de secourisme. |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **PROGRAMME DE FORMATION ET D’INFORMATION** | -Évaluer les besoins des travailleurs au niveau des formations. | -Rendre disponible les lois et règlements en santé et sécurité du travail aux travailleurs et aux gestionnaires (babillard, courriel, intranet, réunion du personnel, etc.). | -Rendre disponible aux travailleurs toute information pertinente en santé et sécurité du travail (babillard, courriel, intranet, réunion du personnel, etc.)  | Marieve Bouchard | En tout temps. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE** | -Faire connaître la politique de tolérance zéro.  | -S’assurer que tous les nouveaux travailleurs sont formés dès leur embauche à réagir face à une clientèle agressive.  | -S’assurer que les travailleurs concernés ont été formés face aux situations d’agression.-Rappeler les consignes concernant l’aménagement et la tenue sécuritaire des lieux où le client est susceptible de se trouver.  | Marieve Bouchard | Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidiennes. |
| SUJET | RISQUES/BESOINS | MESURES CORRECTRIVES | MOYENS DE CONTRÔLE | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
| **SYSTÈME D’INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL** | -Faire l’inventaire des produits SIMDUT en complétant un registre des matières dangereuses.  | -Vérifier que l’entreposage des matières dangereuses est adéquat.  | -S’assurer d’avoir toutes les fiches signalétiques à jour des produits de l’établissement. -S’assurer que les fiches signalétiques sont disponibles aux travailleurs concernés. -S’assurer que l’étiquetage des matières dangereuses est adéquat.  | Marieve Bouchard | -Effectuer des rappels aux travailleurs lors des rencontres.Observations quotidiennes.-Mai 2025 |